

Règlement

Championnats Régionaux de marche nordique 2026-27

Le club de Vineuil Sports Athlétisme organise, le samedi 28 novembre 2026, les Championnats Régionaux de marche nordique, qualificatif pour les Championnats de France de MN 2027.

1 – Définition de la marche nordique

La marche nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras pendant la marche et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons spécifiques marche nordique qui permettent d'aller plus vite et plus loin.

Un pied et un bâton doivent toujours être en contact avec le sol.

Le pas de course et la technique de la marche athlétique (extension complète du genou avant) sont interdits.

2 – Épreuve et circuit

La course se déroulera sur le site du stade de Vineuil (Rue du Stade – 41 350 Vineuil) sur un circuit 100% nature pour une distance de 10 200m.

Le départ de l'épreuve (mixte) sera donné à 12h00.

Un jury officiel FFA veillera au bon déroulement de l'épreuve. La mise hors-course d'un marcheur pourra être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres marcheurs.

L'avis des organisateurs sera souverain.

De même, la mise hors-course pourrait être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

3 – Licence et participation

Tout participant aux Championnats Régionaux de MN devra être licencié ATHLÉ COMPÉTITION. Les licenciés ATHLÉ RUNNING - ATHLÉ SANTÉ – ATHLÉ ENTREPRISE ainsi

que les non-licenciés sont autorisés à participer à cette compétition sur présentation du Parcours de Prévention Santé. Ils ne peuvent concourir au titre des Championnats Régionaux de marche nordique.

Le port du maillot de club est obligatoire pour être classé.

La participation à cette épreuve est possible à partir de la catégorie U18 (cadets).

4 – Inscriptions et retrait des dossards

Les engagements sont à réaliser dans la rubrique « [engagements](#) » du site de la Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme.

Date limite d'engagement : mercredi 25 novembre à 23h59

A noter que la participation à l'épreuve des Championnats Régionaux est payante selon les modalités ci-dessous :

- 5€ par athlète (pour les clubs engageant jusqu'à 10 athlètes)
- 60€ par club, quel que soit le nombre d'athlètes engagés (au-delà de 10 athlètes)
- Engagement tardif (sur place) : 20€ par athlète

Le règlement des droits d'engagement s'effectuera directement sur place, lors du retrait des dossards. Ils pourront être retirés sur place de 09h00 à 11h00 au club house du stade de Vineuil, sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence FFA. Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement.

Les deux dossards doivent être visibles dans leur intégralité durant la compétition.

5 – Ravitaillement

Un ravitaillement sera assuré à l'arrivée de la compétition.

Durant toute la durée de la marche, les compétiteurs sont en totale autonomie et sont autorisés à se ravitailler sur le parcours.

L'accompagnement des concurrents sur le parcours est strictement interdit.

6 – Couverture médicale

Une assistance médicale sera assurée par des secouristes.

7 – Récompenses

La cérémonie des récompenses aura lieu vers 14h15 dans le respect du règlement (après affichage des résultats + 30 minutes).

Seront médaillés :

- Les 3 premiers Hommes et les 3 premières Femmes au classement scratch.
- La 1^{ère} équipe mixte (2 hommes / 2 femmes – un muté ou un étranger)

8 – Litiges

En cas de litige, le directeur de la compétition réglera les problèmes éventuels après avis du chef juge marche nordique.